L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 OCTOBRE 1880. 54me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI, 8 OCTOBRE 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRÉSIDENT :

WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE-PRÉSIDENT :

WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—deux lots de terre sis dans la 4e district, dans l'îlot borné par les rues Félicité, Camp, Ste-Marie et Chestnut.

Par Spear & Escoffier, au coin des rues Conti et Bourbon, chez M. J. Anglade. Gages forfaits.

Par S. Guinault, au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse—grande vente de meubles en bloc, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Par H. Stern & Co., au No 35, rue de Chartres, bottes, souliers et brodequins.

Le manifeste de l'Association démocratique,

Comme le mouvement politique qui se fait aujourd'hui à la Nouvelle-Orléans pour fonder un parti de la réforme, est inauguré par des hommes qui nous paraissent représenter les meilleurs éléments du parti démocrate, et qu'il s'opère non en dehors de ce parti, mais au contraire sous sa bannière, avec l'unique ambition d'en appliquer les principes de manière à ce qu'ils soient une vérité dans l'intérêt de tous les habitants et non d'une clique ou d'une cabale, nous n'hésitons pas à l'appuyer et nous lui préterons toute l'assistance possible, tant qu'il ne sortira pas du cercle qui lui a été tracé par les promoteurs, et tant que ces promoteurs resteront fidèles aux doctrines contenues dans leur manifeste. Nous devons maintenant faire connaître ces doctrines, afin que chacun de nos lecteurs puisse juger par lui-même de leur valeur et du degré d'importance qu'il doit leur accorder.

Dans un meeting de l'Association démocratique du peuple de la ville et de la paroisse d'Orléans, tenu hier soir, (mardi 5 du courant) l'hon. R. H. Marr président, et A. C. Landry, remplissant les fonctions de secrétaire, le préambule et les résolutions qui suivent ont été unanimement adoptés, et il a été ordonné qu'ils seraient publiés avec l'adresse au peuple ci-annexée :

Attendu qu'il a été trouvé dans le passé des candidats convenables pour nos municipalités ne pouvant pas être choisis ou n'ont pas été choisis par le même actuel des conventions de parti, composées des délégués des divers districts qui ont été dûs pour favoriser les vues cherchées de places, et qui sont engagés à les soutenir, et

Attendu que des hommes entièrement incapables de remplir les positions qu'ils ont occupées ont été hommes corrompus, et ont mis en avant comme candidats démocrates par le système suivi pour choisir les candidats ;

Attendu que le comité de paroisse a refusé de réorganiser la machine du parti actuel dans la ville pour l'élection prochaine, et qu'il a ainsi perdu son droit à représenter la démocratie de cette ville, affranchissant par là les citoyens démocrates de leur allégeance à la dite organisation, et qu'il a obstrué sans espoir par son organisation tous les efforts qui se font pour la réforme ;

Attendu que la malheureuse situation des affaires de ville, situation résultant de la négligence des officiers de paroisse et de municipalité, a rendu nécessaire un mouvement combiné des citoyens de la Nouvelle-Orléans pour choisir un gouvernement qui assure une administration plus fidèle à l'avenir, il est

Résolu que cette organisation répudie entièrement les droits du comité de paroisse et des clubs de ward à la reconnaissance et à l'appui des électeurs vraiment démocrates et conservateurs de la Nouvelle-Orléans ; et il est

Résolu que nous conseillons à tous les amis de bon gouvernement de s'abstenir de participer aux assemblées primaires qui seront tenues sous les auspices des vieilles organisations de paroisse et de ward.

Résolu que ce meeting procède dès ce moment à la formation d'une organisation permanente dans le but de recommander aux suffrages du peuple des candidats dont les noms et le caractère soient une garantie suffisante de leur capacité, de leur intégrité et de leur vigilance, le temps qui doit s'écouler s'écouler entre cette date et l'élection étant trop court pour permettre une expression de l'opinion publique d'une manière plus formelle.

AU PEUPLE DE LA NILE-ORLÉANS :

Au nom des vieux et honorables principes et des vieilles méthodes du parti démocrate, mis de côté depuis si longtemps dans cette communauté par ceux qui en ont assumé la direction et le contrôle relativement aux affaires de la municipalité et de la paroisse ; au nom d'un gouvernement populaire, d'un gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, qui aussi bien que contre le despotisme des coteries et les fraudes des démagogues ; au nom d'une administration honnête et économique dans chaque département du gouvernement de ville, nous soussignés nous faisons appel au peuple, au bon peuple, à nos concitoyens de la Nile-Orléans, et leur demandons leur sympathie et leur coopération dans le mouvement que nous avons entrepris en opposition à la prétendue organisation régulière de la démocratie dans cette ville et dans cette paroisse.

Nous n'avons pas besoin de récapituler en détail les défauts inhérents et les conséquences inévitablement mauvaises du système qu'avec votre secours nous voulons combattre et renverser. Depuis longtemps années la plus grande partie de la démocratie de la Nile-Orléans n'a pas eu de voix dans les nominations ni de choix dans les élections du parti. La *machinerie* de l'organisation de parti est de la nature d'une corporation perpétuelle. Aussi longtemps que son autorité sera reconnue comme supérieure, elle restera, comme elle est, un collège électoral constitué de lui-même, une distributrice de places entre ses fidèles amis dans un petit troupeau de politiciens lucaux et avides. Il n'y a qu'un moyen d'y échapper, c'est d'ignorer entièrement les prétentions et les usurpations du comité de paroisse et des divers clubs de ward. Nous vous invitons à avoir recours à ce moyen. Nous vous demandons de ne plus aventurer l'honneur et les intérêts matériels de la Nile-Orléans en les mettant à la merci d'une organisation ingénieusement combinée pour étouffer l'expression de la volonté populaire.

Le gouvernement d'une grande métropole, comme la nôtre, devrait représenter l'intelligence et la vertu de toutes les classes, de tous ses artisans et de ses hommes de profession, de ses travailleurs journaliers et de ses négociants. Mais un gouvernement est impossible là où ceux qui ne désirent pas de places pour eux mêmes livrent, de propos délibéré, l'administration municipale à une clique sans principes et à ceux qui la conduisent.

Nous vous présentons une organisation. Il fallait que des hommes responsables, non professionnellement engagés dans la politique, prissent l'initiative de ce mouvement. Nous levons le drapeau et nous vous appelons à vous rallier autour de lui. Nous désirons que cette organisation soit la vôtre. Nous l'avons faite comme un bénéfice pour tous les amis des réductions et des réformes dans cette communauté surchargée et si mal servie. Vous avez la force, le courage et le nombre pour gouverner votre propre ville à votre propre façon. Nous vous présenterons un ticket composé uniquement dans votre intérêt. Nous vous demanderons de le voter par la raison qu'il sera un bon ticket. Les forces de la clique sont déjà démoralisées et en dispersion.

Nous vous exhortons à repousser toute alliance suspecte, et à refuser toutes les ouvertures qui vous seront peut-être faites par les déserteurs du camp ennemi. La réforme est le prix seulement du zèle et de la vigilance. La majorité qui se soumet à l'oppression mérite d'être opprimée. Quand une voie au soulagement a été effectuellemen fermée, une autre est toujours ouverte. Nous ne vous demandons pas de participer encore à la farce des vieux clubs primaires de ward, ou de vous soumettre de nouveau aux conclusions arrêtées d'avance d'une convention de nomination préparée et formée tout exprès. Au contraire, nous vous offrons une organisation entièrement étrangère aux influences et aux intrigues dont vous avez tant de raison de vous défier. Il vous reste peu de temps, mais il sera assez long si vous voulez en user. Que chaque citoyen fasse son devoir à ce moment d'épreuve suprême ! Qu'il n'y ait ni délai ni peureuse neutralité! Citoyens, l'occasion est favorable. Votre sort est dans vos mains !

Cette adresse est bonne, très convenable. Elle fait ressortir les nécessités de la situation et l'importance pour tout le monde de combattre et de renverser une organisation de clique dont l'intérêt public est le dernier des soucis. Elle fait ressortir surtout un point capital, c'est que cette organisation de clique n'est pas à la Nouvelle-Orléans le parti démocrate, celui, par exemple, qui a si honorablement représenté le peuple de l'Etat dans la dernière convention constitutionnelle. Les auteurs de cette adresse ont donc pour but la reconstitution à la Nile-Orléans du vrai parti démocrate, de ce parti qui ne veut d'autre force que celle que peut lui prêter le suffrage libre des citoyens, sans alliance avec aucun élément suspect ou avec aucune organisation qui ne se rangerait pas franchement et résolument sous le drapeau de la démocratie.

Non seulement, selon nous, il y aura un grand profit d'honneur pour le parti démocrate à être purgé ainsi de ces accessions individuelles qui ont cherché et qui cherchent toujours à l'exploiter dans un intérêt particulier, mais il y aura aussi un avantage immense pour le peuple en général, car les réformes pour la réalisation desquelles s'est formée l'association démocratique dont nous publions aujourd'hui le manifeste, intéressent tous les habitants depuis le premier jusqu'au dernier, et l'avenir de notre ville est au prix du succès de ce mouvement émancipateur. Le manifeste qui l'annonce ne peut déplaire à personne, si ce n'est aux politiciens locaux et aux membres conducteurs de la clique qu'il s'agit de détruire. C'est donc le devoir de tout honnête et bon citoyen de prêter son appui à l'association démocratique de la Nile-Orléans, et nous comptons que ce devoir sera rempli.

On nous a dit bien souvent que si nous avions un mauvais gouvernement de ville, c'était notre faute et qu'avec le suffrage libre, nous pourrions, si nous le voulions bien, en avoir un meilleur. C'est ce que disaient dernièrement MM. Caffrey et Leake, du comité central démocratique d'Etat, pour motiver leur opposition à la demande qui devait être faite au gouverneur afin d'obtenir une session extraordinaire de la Législature dont l'unique but serait de s'occuper des affaires de la ville. Eh bien ; l'organisation de l'association démocratique répond aux idées de ces deux membres du comité central. C'est à l'affranchissement électoral qu'elle vise et par suite à l'épuration du parti démocrate à la Nile-Orléans. Pour atteindre ce but, on ne peut s'y prendre d'une autre manière, et si elle ne réussit pas, faudra-t-il en conclure qu'on a eu tort de la tenter, que le gouvernement de la ville est excellent et le seul convenable parce qu'on n'a pas pu le changer avec les moyens que la loi met à la disposition des citoyens sans l'assistance d'une autorité supérieure ? La conclusion serait erronée et nous en appelerions au bon sens de ceux-là même qui se sont opposés, dans le comité central démocratique à la demande des citoyens contribuables.

NOMINATIONS.

Nous nous abstiendrons, jusqu'à nouvel ordre, d'émettre une opinion sur la valeur des hommes qui ont été désignés par l'Association démocratique comme candidats aux places municipales. Les renseignements nous manquent à leur sujet ; quand nous les aurons obtenus, nous nous prononcerons. Tout ce que nous pouvons dire pour le moment, c'est que ces candidats, à l'exception d'un ou deux, ne nous paraissent pas à la hauteur du manifeste de l'Association, bien qu'ils soient tous des hommes parfaitement honorables.

Quant aux nominations pour les places de recorders, elles sont excellentes et nous les approuvons sans réserve. M. T. G. Hunt, comme juge de la première cour de district, s'est distingué par sa fermeté et ses connaissances dans le droit criminel, et M. E. Miltenberger, comme recorder, a développé, dans l'exercice de ses fonctions, un esprit d'impartialité sévère et d'autres qualités rares qui lui ont donné des titres solides à l'estime et à l'affection de ses concitoyens. M. Miltenberger sera certainement aussi sur la liste des démocrates réguliers et nous regardons son élection comme une chose absolument certaine.

Nous n'avons aucune admiration pour la résolution passée par l'Association Démocratique à propos du traitement des administrateurs de ville. Elle l'a fixé à $3500 quand $3000 suffiraient amplement. Ce traitement est assigné pour tous quand l'Association des contribuables a passé une résolution excluant formellement de ce bénéfice trois administrateurs qui n'ont rien à faire qu'à assister aux séances comme conseillers municipaux. Nous regrettons réellement beaucoup d'être obligé d'enregistrer de pareils actes le jour même où nous nous appliquons à mettre en relief les principes qui ont inspiré l'adresse de l'Association démocratique au peuple de la Nile-Orléans. Les actes n'ont pas répondu aux paroles.

VENANT D'ARRIVER.

Vaste assortiment de caoutchoucs pour dames demoiselles et enfants. Bottes en chevreaux fin cafe, américa ne et anglais.

Pantoufles pour bals. Escarpins en vernis, pour messieurs. Escarpins bronzes **talons Louis XV.**

Bottes blanches, extra-fines, pour enfants.

Bottes Fauchè. Bottes de **E. C. Burt.** Bottes **Royalty**, talons Louis XV. Pantoufles pour messieurs, **grande variété de dessins.** Vaste assortiment de souliers lacés, pour dames, demoiselles et enfants.

Chaussures chevillées, pour campagne.

Assortiment de chaussures pour messieurs.

Bottes pour bébés **à tous prix.** Bottes classées.

Bottines pour garçons. **Black Crooks** pour hommes. **Black Crooks** pour jeunes gens. **Black Crooks** pour enfants.

Et quantité d'autres guerres.

Déballages toute cette semaine.

L'Etoile Rouge coin Canal et Baronne.

Le plus grand assortiment de secrétaires, étagères, caisses à livres, tables de bibliothèque, armoires pour argenterie et porcelaine, glaces de cheminée et entre fenêtre, side board. Allez au Palais de Meubles de Hubbard, rue Sud-Rem parts 122.

Le prince Napoléon accompagné de ses deux fils est parti pour l'Italie. Il a été reçu à la gare de Moncalieri par la princesse Clotilde et la princesse Marie-Béatrice, sa fille. Après quelques jours passés à Moncalieri, il se rendra à Monza pour présenter ses fils au roi d'Italie.

San-Antonio, Texas, 4 octobre, 1880.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*.

Les nombreux amis du comte de Kéroman, et principalement la population française de notre section du Texas, a été étonnée de lire l'article suivant dans le *New-Orleans Times* du 23 septembre dernier :

Un comte "Cow Boy."

Episode de la vie d'un pauvre jeune gentilhomme.

"Un représentant du *Times* est allé hier aux bureaux du consul français pour apprendre quelque chose sur l'arrestation du comte de Kéroman, qui a été faite il y a quelque temps à San Antonio, Texas, et annoncée par une dépêche spéciale au *Times*, et imprimée mardi.

"Il paraît que le comte, qui, bien qu'il ne soit pas accablé de richesses, est un véritable comte, est allé au Texas dans l'intention de s'engager comme employé chez quelque éleveur de bestiaux. Il donna satisfaction à ceux qui l'employaient, sauf que de temps en temps il se mettait en bamboche.

"Durant une de ces bamboches, étant dans une voiture, il ôta son chapeau pour saluer des amis qui passaient dans la rue, et il en tomba nombre de "greenbacks". La possession d'une quantité considérable de *greenbacks* par un "cow boy", bien qu'il soit un véritable comte, a paru chose très suspecte à San Antonio.

"Dans tous les cas le comte et ses *greenbacks* ont paru avoir quelque rapport avec un vol compliqué d'effraction, accompli dans le comté de Kerr. Comme le comte ne pouvait expliquer la présence de ces *greenbacks* il fut mis à la geôle. Il fut jugé, mais le juri n'a pas pu s'accorder sur son cas.

"La mère du comte est vivante et lui envoie de l'argent fréquemment de Paris, par l'entremise du consul français à Galveston.

"Le conseil dans ce port répond de la personnalité du comte et dit avoir au consulat plusieurs lettres d'affaires le concernant".

Je ne sais vraiment pas où le représentant du "Times" a été chercher ses informations, car il n'y a pas un mot de vrai quant aux détails de cette affaire. Le comte de Kéroman n'a jamais été "cow boy". Depuis son arrestation il a été présenté deux fois devant la cour du comté de Kerr, sans pouvoir obtenir un verdict

Pour défendre son honneur attaqué il n'a reçu de devant aucune dépense et a engagé les cinq meilleurs avocats de la ville et du district, et est décidé à demeurer au prochain terme et à attendre le verdict du jury, se réservant alors de donner publicité à ce procès monstrueux, que rien ne saurait égaler en iniquité.

Le comte de Kéroman n'a jamais été mis en prison car son bond ou cautionnement a été immédiatement signé par les citoyens les plus influents du pays.

Pour terminer, le comte de Kéroman, qui habite San Antonio depuis un an, a eu mérite par sa conduite exemplaire l'estime et l'amitié des familles les plus influentes de la ville et du pays.

Tout à vous,

E. P. CLAUDON.

Nous, soussignés certifions avec plaisir que le comte de Kéroman avait pris sa conduite dans cette ville acquis l'estime et la considération des vous respectueux serviteurs.

J. H. FRENCH, maire de San Antonio.
J. B. LACOSTE, trésorier du comté.
LORENZO CASTRO,
Brigadier général, H. P. BEE.
LEO TARLETON, avocat.
A. BRUNI, alderman de San Antonio.
MAX SENENDORPF, notaire.
H. TOURNAT, Président de la Société française.
ELI ARNAUD, Jr, Vice-Président de la Société Française.
J. P. McCALL, shérif du comté de Bejar.
N. MATHES, négociant.
E. JAMBOIS, négociant.
HENRY TOULOUSE, propriétaire.
E. P. CLAUDON, secrétaire de l'Union Française.
SAM SMITH, greffier du comté.
DESIRE LACUPELES.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Avec Humpty Dumpty, il y a toujours une grande affluence de monde à ce théâtre. On ne lasse pas d'y voir la double arlequinade, ainsi que les tours des paillasses, les saccades de Burgess, les frères Mendoza et les sœurs Etzeltine, tous plus étonnants les uns que les autres, et composant pour le public un spectacle des plus variés et des plus divertissants. Plus que trois représentations en comptant la matinée de samedi. Dimanche débuteront les fameux Minstrels Barlow, Wilson, Primerose et West. C'est la plus grande et la seule organisation de Minstrels qui voyagera cette saison, avec quelque renommée.

Fort Espagnol.—Les amateurs n'oublieront pas que le cinquième et dernier grand concert aura lieu demain, samedi, au Fort Espagnol, et que le feu d'artifice a été remis à ce jour-là. Une combinaison pareille ne peut manquer d'avoir beaucoup de succès. Cependant nous ne pouvons croire que la clôture soit si prochaine ou qu'elle soit irrévocable, attendu qu'il conviendrait de monter ce charmant endroit à nos invités du Texas quand ils viendront à la Nouvelle-Orléans. Le Fort Espagnol est une des grandes curiosités du Sud, et il eût été bon de ménager cette surprise à nos amis les Texiens, qui feront à ce sujet des rapports merveilleux quand ils seront de retour à Houston, Austin, Dallas ou San Antonio. Mais comme il ne faut pas compter là-dessus, nous donnons à nos lecteurs le conseil de se transporter samedi au Fort Espagnol pour y assister au plus grand concert et pour y voir le plus grand feu d'artifice de toute la saison.

Une réunion d'intransigeants.

ATTAQUES CONTRE LE PRÉFET DE POLICE.

Cinq cents personnes étaient réunies le 17 septembre à la salle Lévis pour exprimer, suivant les termes des lettres de convocation, leur avis sur la conduite "du représentant Andrieux."

Les débats, présidés par M. A. Humbert, eussent été suffisamment parlementaires sans l'intervention du citoyen Pierron, socialiste révolutionnaire. Les amis, les citoyens Eugène Dumas et Armand Labosse, qui l'avaient précédé à la tribune, s'étaient contentés de faire le procès du préfet de police en termes assez convenables au point de vue intransigeant : le premier, après avoir rappelé le passé politique de M. Andrieux, l'avait surnommé "l'ennuqué du boulevard du Palais" et accolait son nom à celui des "Bonaparte, des Bazaine et des Marcorou."

Eau de rose que cela. Les socialistes n'entendent point rester en arrière des intransigeants en matière d'aménités Malgré les avertissements du citoyen Colombey, qui demandait à ses amis de ne point dépasser les "limites parlementaires dans leurs appréciations des actes d'un fonctionnaire", qui leur rappelait qu'en pareil cas toute injure est justiciable des tribunaux, le citoyen Pierron est monté à la tribune et a dit franchement ce qu'il pensait de M. Andrieux.

—Prendre des gants avec ce monsieur, disait-il ; dans une clique, un gredin, un être abject, infect.

Et l'orateur continue sur ce ton, jetant à la tête du préfet de police, Hartmann, le 23 mai, les égouts, les dépotoirs, etc.

M. A. Humbert propose ensuite un ordre du jour qui soulève une tempête. Le mot "République" s'y trouve.

—Pas de République ! crie une voix sur l'estrade. Mettez le peuple.

—C'est la même chose, répond un citoyen.

—Vive l'anarchie! crie une citoyenne assise dans la salle.

La citoyenne Hardouin propose un amendement qui est adopté. Le président se dispose à donner une lecture de l'ordre du jour, puis se tournant vers le citoyen Labosse qui l'avait écrit :

—Votre rédaction n'est pas française, fait-il. On se moquerait de nous, si nous la publiions ainsi.

Et, après rectification, l'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité :

"Les citoyens réunis rue de Lévis, le 16 septembre 1880 : 1. demandent la suppression de la préfecture de police, système emprunté aux monarchies ; 2. confondent dans un même vote de flétrissure le gouvernement qui a foulé aux pieds toutes les libertés et le fonctionnaire qui, par sa félonie autant que par sa mauvaise administration, a compromis la République."

—La première amazone du monde, l'impératrice d'Autriche vient de recevoir un honneur singulier et tout féodal. L'empereur de Russie lui a conféré le titre de colonel honoraire d'un régiment de uhlans.

Mon colonel, êtes-vous contente ?

Nouvelles Télégraphiques.

La Turquie et l'Europe. Situation critique.

Londres, 3 octobre—La tournure extraordinaire que vient de prendre la question de Dulcigno est naturellement ce qui préoccupe le plus l'opinion publique. Les dangers possibles prévus la semaine dernière semblent être sur le point de se réaliser. Bien que les puissances européennes ne fassent pas préparées pour les éventualités que l'obstination téméraire du sultan et la timidité du Monténégro ont produites, il y a tout lieu de croire que ces éventualités étaient prévues au moins par les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg. On savait ici depuis plusieurs semaines que M. Gladstone était disposé à exécuter son plan de coercition proposé pendant l'agitation en Bulgarie, c'est à dire l'envoi de la flotte à Constantinople, et des régiments avaient même été désignés pour forcer au besoin les Dardanelles par un mouvement de flanc.

L'hésitation de la France et l'indifférence de l'Autriche et de l'Allemagne, jointes aux craintes du parti de la paix dans le cabinet anglais, ont fait adopter la démonstration inefficace de Dulcigno. La flotte était relativement inutile puisqu'il lui était interdit de débarquer des troupes pour prendre possession de la ville, et elle n'a servi qu'à montrer la force écrasante des puissances.

Maintenant que la démonstration est restée inutile, les puissances doivent examiner la proposition expéditive de M. Gladstone. Quand même elle resterait seule, l'Angleterre fera sentir sa puissance à la Turquie et maintiendra sa grande réputation militaire. Il y a tout lieu de croire toutefois que lorsque la machine compliquée du concert européen se mettra en mouvement, les cuirassés de l'Europe unie seront envoyés non loin du palais du sultan sur le Bosphore si la Porte ne se soumet pas à temps.

Lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre à Paris, est arrivé à Londres à l'improviste. Des communications sont échangées entre le gouvernement anglais et français, et l'on sait que l'Angleterre fait tout son possible pour conserver la coopération de la France. Elle réussira sans doute dans ses efforts, malgré l'étrange alliance des communistes et des royalistes contre les prétendues aventures belliqueuses de M. Gambetta.

Le gouvernement français est trop jaloux de la position de la France comme grande puissance pour rester isolée. La Russie appuiera en tous cas l'Angleterre. L'Autriche et l'Allemagne ne peuvent pas se retirer et sont d'ailleurs tenues de faire exécuter le traité de Berlin. Le refus de l'empereur Guillaume d'agir en médiateur à la demande du sultan prouve qu'il tient à l'exécution du traité.

La Porte a obtenu un répit jusqu'à lundi. L'Allemagne serait "d'avis de charger quelque puissance de régir la question au nom de l'Europe, mais nom me la Belgique et la Suisse qui naguère refusé d'intervenir dans cette affaire, les jalousies mutuelles des puissances peuvent empêcher chacune d'elles d'agir séparément.

Les mouvements de la flotte combinée.

Gravosa, 3 octobre.—Les navires de guerre *Temeraire* (anglais) et *Svetlani* (russe) sont partis hier, pour Teodo, dans les Bouches du Cattaro. Le vice-amiral Seymour a reçu l'ordre de différer le départ des autres navires jusqu'au 5 courant, pour où l'on attend la décision des puissances. Le torpilleur anglais *Hecla*, qui est arrivé ici, partira pour Corfou avec 150 torpilles et trois bateaux-torpilles qu'il a à bord. Un autre navire de guerre doit arriver prochainement à Gravosa avec des munitions de guerre. La corvette russe *Zemeack* ira faire une reconnaissance sur le littoral albanais avant de se rendre à Teodo. Le vice-amiral Seymour a télégraphié au gouvernement anglais qu'il juge à propos de partir immédiatement pour Teodo avec l'*Hecaudra*.

Mort de Paw-Paw.

Londres, 3 octobre—Le *Sportsman* dit ce matin : "La pouliche de deux ans Paw-Paw, à M. Pierre Lorillard, est morte il y a quelques jours à Newmarket." Paw-Paw avait gagné le prix de Molecomb à Epsom et avait été placée dans deux autres courses. C'était une pouliche de belle race et de formes splendides qui promettait de fournir une belle carrière.

Les Allemands au Maroc.

Londres, 3 octobre—On télégraphie de Berlin à la *Pall Mall Gazette* : "On annonce que l'Espagne consentirait, à de certaines conditions, à abandonner ses droits sur le port d'Agadir (Maroc) en faveur de l'Allemagne.

Le port d'Agadir est situé sur la côte ouest du Maroc, en face les îles Canaries.

Madrid, 3 octobre.—La nouvelle d'après laquelle l'Allemagne négocierait avec l'Espagne la cession de Santa-Cruz de Agadir est controuvée.

La France et l'Italie à Tunis.

Londres, 3 octobre.—On télégraphie de Paris que la France, pour montrer sa courtoisie et son amitié envers l'Italie, a ordonné à l'escadre du Levant de quitter les eaux tunisiennes.

Changements ministériels.

Londres, 3 octobre.—Le bruit court ce soir que sir Charles Dilke quittera le Foreign Office pour prendre la place de M. P. Adams aux Travaux publics et que M. Leonard Courtney remplacera sir Charles Dilke.

L'Italie dans la baie d'Assab et à Tunis.

Nous sommes autorisés, écrit la *Correspondance italo française*, à démentir que notre gouvernement, après avoir résolu il y a quelque temps d'envoyer un fonctionnaire à Assab, ait changé d'avis à la suite des protestations du gouvernement égyptien. Non seulement le gouvernement italien n'a jamais changé d'avis, mais il ne tardera pas à prendre une mesure définitive à ce sujet.

En ce qui concerne notre commerce avec Tunis, où certes l'Italie a bien raison de se préoccuper du sort et de la position de nos colons nationaux, voici quelques chiffres qui a eux seuls renferment la plus éloquente démonstration.

Pendant l'année dernière 1880, les vaisseaux à long cours qui sont entrés au port de la Goulette (Tunis) ont été au nombre de 157 à vapeur, et de 480 à voiles. Et parmi les premiers, 155 à vapeur portaient notre bannière italienne à la croix blanche, et parmi les derniers à voiles 389 étaient italiens. Les Français n'en ont eu en totalité que 55 également à vapeur et 111 à voiles. L'Italie a donc eu près de 400 vaisseaux de plus que la France dans ce port.

Quand au cabotage l'Italie l'a fait avec 144 bâtiments, pendant que la France n'en a compté que 5.

En présence de ces chiffres, il semble que si l'Italie entend surveiller et soigner ses intérêts à Tunis, elle n'a certes pas grand tort! Et si M. le comte de Macciò, consul général italien, en recevant dernièrement dans le port de la Goulette les canotiers romains, leur a dit qu'ils auraient trouvé à Tunis l'image de la patrie et un grand nombre d'Italiens, les Français ne peuvent-ils prétendre qu'il n'a pas dit la vérité, quand leur propre consulat démontre par les statistiques officielles qu'il vient de publier que dans la Tunisie les Italiens sont au nombre de cent cinquante mille, tandis que l'on n'y compte seulement que trois mille Français.

On note de plus que l'émigration italienne en Tunisie est absolument spontanée et volontaire. Le gouvernement italien n'ayant rien fait ou très peu de chose, pour favoriser l'émigration dans cette colonie si voisine.

—Pritchard, le célèbre consul dont l'expulsion de Tahiti, en 1843, faillit amener une rupture entre la France et l'Angleterre, revient sur l'eau.

Il révèle son existence par une lettre adressée au *Times*, à propos de la récente annexion des îles de la Société, dans laquelle il rappelle la façon dont il fut expulsé et prend soin de déclarer qu'il n'a jamais reçu du gouvernement français un sou de l'indemnité de 25,000 francs votée par les chambres françaises.

Il serait assez curieux qu'à trente-sept ans d'intervalle on eût encore à s'occuper de l'indemnité Pritchard.

—La grande-duchesse Wladimir de Russie s'amuse comme un enfant à visiter les magasins de Paris. Ce qui l'a le plus séduite, parmi les dernières modes, c'est un habit de *conseiller Louis XVI*, en satin violet-pourpre, brodé de soie d'or, de chenille et rebrodé d'argent. Le gilet en satin crême également brodé et une profusion de pointe d'Alençon, en ruches et en jabot.

Societa Italiana di Mutuo Soccorso.—I soci che fanno parte della suddetta società sono informati che DOMENICA 10 corrente vi sarà la riunione generale trimestrale a norma dello statuto alle ore 12 meridiane precise, la riunione avrà luogo nella sala della società No 132, via Chartres.

Per ordine del Pres. JOHN ROCCHI.
E. Tibois, segretario. 8oct—3f

Cour Civile de District, Division A.
Etat de la Louisiane et rel.
C. E. Girardey vs la Banque du Sud. } No 152.

A VIS est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers de l'ancienne Banque du Sud aura lieu ardevant Charles T. Soniat, notaire, à son bureau, à la Nile Orléans, LUNDI 8 novembre 1880, à midi, pour prendre en considération et agir sur la question d'effectuer un compromis et de régler les réclamations des nombreuses de la dite Banque du Sud et ses créanciers contre John T. Moore, Thomas Layton, Thomas Layton Jr., Thomas Fitzwilliams, Hardish Johnson, W. C. C. Claiborne Jr., et ses successeurs de W. C. C. Claiborne.

JAMES T CLARK,
8 oct—8 23 et 6 nov. Greffier.

AVIS.
Nouvelle Orléans, 30 septembre 1880.

LE soussigné certifie qu'il avait en collection, pour le compte de F. R. Asaton, rue Dauphine Nord 84 et Thompson, Philadelphie, Pennsylvanie, la moitié du billet No 32,092 tirage à numéros simples, Classe 1 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le second gros lot de **Dix mille piastres**, troupes pour prendre possession de la ville, et elle n'a servi qu'à montrer la force écrasante des puissances.

Maintenant que la démonstration est restée inutile, les puissances doivent examiner la proposition expéditive de M. Gladstone. Quand même elle resterait seule, l'Angleterre fera sentir sa puissance à la Turquie et maintiendra sa grande réputation militaire. Il y a tout lieu de croire toutefois que lorsque la machine compliquée du concert européen se mettra en mouvement, les cuirassés de l'Europe unie seront envoyés non loin du palais du sultan sur le Bosphore si la Porte ne se soumet pas à temps.

Lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre à Paris, est arrivé à Londres à l'improviste. Des communications sont échangées entre le gouvernement anglais et français, et l'on sait que l'Angleterre fait tout son possible pour conserver la coopération de la France. Elle réussira sans doute dans ses efforts, malgré l'étrange alliance des communistes et des royalistes contre les prétendues aventures belliqueuses de M. Gambetta.

Le gouvernement français est trop jaloux de la position de la France comme grande puissance pour rester isolée. La Russie appuiera en tous cas l'Angleterre. L'Autriche et l'Allemagne ne peuvent pas se retirer et sont d'ailleurs tenues de faire exécuter le traité de Berlin. Le refus de l'empereur Guillaume d'agir en médiateur à la demande du sultan prouve qu'il tient à l'exécution du traité.

La Porte a obtenu un répit jusqu'à lundi. L'Allemagne serait "d'avis de charger quelque puissance de régir la question au nom de l'Europe, mais nom me la Belgique et la Suisse qui naguère refusé d'intervenir dans cette affaire, les jalousies mutuelles des puissances peuvent empêcher chacune d'elles d'agir séparément.

Les mouvements de la flotte combinée.

Gravosa, 3 octobre.—Les navires de guerre *Temeraire* (anglais) et *Svetlani* (russe) sont partis hier, pour Teodo, dans les Bouches du Cattaro. Le vice-amiral Seymour a reçu l'ordre de différer le départ des autres navires jusqu'au 5 courant, pour où l'on attend la décision des puissances. Le torpilleur anglais *Hecla*, qui est arrivé ici, partira pour Corfou avec 150 torpilles et trois bateaux-torpilles qu'il a à bord. Un autre navire de guerre doit arriver prochainement à Gravosa avec des munitions de guerre. La corvette russe *Zemeack* ira faire une reconnaissance sur le littoral albanais avant de se rendre à Teodo. Le vice-amiral Seymour a télégraphié au gouvernement anglais qu'il juge à propos de partir immédiatement pour Teodo avec l'*Hecaudra*.

Mort de Paw-Paw.

Londres, 3 octobre—Le *Sportsman* dit ce matin : "La pouliche de deux ans Paw-Paw, à M. Pierre Lorillard, est morte il y a quelques jours à Newmarket." Paw-Paw avait gagné le prix de Molecomb à Epsom et avait été placée dans deux autres courses. C'était une pouliche de belle race et de formes splendides qui promettait de fournir une belle carrière.

Les Allemands au Maroc.

Londres, 3 octobre—On télégraphie de Berlin à la *Pall Mall Gazette* : "On annonce que l'Espagne consentirait, à de certaines conditions, à abandonner ses droits sur le port d'Agadir (Maroc) en faveur de l'Allemagne.

Le port d'Agadir est situé sur la côte ouest du Maroc, en face les îles Canaries.

Madrid, 3 octobre.—La nouvelle d'après laquelle l'Allemagne négocierait avec l'Espagne la cession de Santa-Cruz de Agadir est controuvée.

La France et l'Italie à Tunis.

Londres, 3 octobre.—On télégraphie de Paris que la France, pour montrer sa courtoisie et son amitié envers l'Italie, a ordonné à l'escadre du Levant de quitter les eaux tunisiennes.

Changements ministériels.

Londres, 3 octobre.—Le bruit court ce soir que sir Charles Dilke quittera le Foreign Office pour prendre la place de M. P. Adams aux Travaux publics et que M. Leonard Courtney remplacera sir Charles Dilke.

L'Italie dans la baie d'Assab et à Tunis.

Nous sommes autorisés, écrit la *Correspondance italo française*, à démentir que notre gouvernement, après avoir résolu il y a quelque temps d'envoyer un fonctionnaire à Assab, ait changé d'avis à la suite des protestations du gouvernement égyptien. Non seulement le gouvernement italien n'a jamais changé d'avis, mais il ne tardera pas à prendre une mesure définitive à ce sujet.

En ce qui concerne notre commerce avec Tunis, où certes l'Italie a bien raison de se préoccuper du sort et de la position de nos colons nationaux, voici quelques chiffres qui a eux seuls renferment la plus éloquente démonstration.

Pendant l'année dernière 1880, les vaisseaux à long cours qui sont entrés au port de la Goulette (Tunis) ont été au nombre de 157 à vapeur, et de 480 à voiles. Et parmi les premiers, 155 à vapeur portaient notre bannière italienne à la croix blanche, et parmi les derniers à voiles 389 étaient italiens. Les Français n'en ont eu en totalité que 55 également à vapeur et 111 à voiles. L'Italie a donc eu près de 400 vaisseaux de plus que la France dans ce port.

Quand au cabotage l'Italie l'a fait avec 144 bâtiments, pendant que la France n'en a compté que 5.

En présence de ces chiffres, il semble que si l'Italie entend surveiller et soigner ses intérêts à Tunis, elle n'a certes pas grand tort! Et si M. le comte de Macciò, consul général italien, en recevant dernièrement dans le port de la Goulette les canotiers romains, leur a dit qu'ils auraient trouvé à Tunis l'image de la patrie et un grand nombre d'Italiens, les Français ne peuvent-ils prétendre qu'il n'a pas dit la vérité, quand leur propre consulat démontre par les statistiques officielles qu'il vient de publier que dans la Tunisie les Italiens sont au nombre de cent cinquante mille, tandis que l'on n'y compte seulement que trois mille Français.

On note de plus que l'émigration italienne en Tunisie est absolument spontanée et volontaire. Le gouvernement italien n'ayant rien fait ou très peu de chose, pour favoriser l'émigration dans cette colonie